Maison de l'Entreprise St-Quentin en-Yvelines
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Mobilité

Impatriation, mode d'emploi

Gérer la mobilité de ses salariés ne s'improvise pas. Procédures d'immigration, fiscalité, protection sociale, contrat de travail, recherche de logement… Les démarches sont nombreuses, complexes et chronophages. Entretien avec Nathalie Leroy, fondatrice d'Inexpat, société saint-quentinoise spécialisée dans la mobilité, qui a animé une rencontre sur ce thème avec la Maison de l'entreprise.

***SQY entreprises* : En ces temps de mondialisation, de plus en plus d'entreprises peuvent être amenées à faire venir des collaborateurs étrangers en France. Pourquoi est-il important de bien se faire accompagner dans cette démarche ?**

L'impatriation est une opération très coûteuse pour l'entreprise, qui doit prendre en charge le déménagement du collaborateur (et de sa famille) et son installation en France. Mais c'est aussi un projet qui demande du temps et des compétences. Selon le pays d'origine de l'impatrié, les procédures à suivre et les obligations légales peuvent être différentes. Or, sur ce type de mission, il faut aller vite, se poser les bonnes questions, ne rien oublier… Et, pour cela, il est souvent beaucoup plus simple et plus efficace de passer par un prestataire, dont c'est le métier, et qui a une vraie expertise du domaine.

Quelles sont les principales demandes des entreprises ?

Les sociétés nous contactent en priorité pour que nous aidions leurs salariés dans leurs premières démarches : trouver un logement, une école pour les enfants, des cours de français, etc. Ce sont des prestations très chronophages car il faut trouver les bonnes adresses et surtout se déplacer avec le salarié pour visiter les appartements, signer un bail, s'inscrire en mairie, etc. Selon le pays d'origine de l'impatrié et son niveau de français, toutes ces démarches peuvent être plus ou moins difficiles pour lui. Et il est essentiel qu'il se sente soutenu, accompagné. C'est un gage de réussite pour son intégration dans le pays mais aussi dans l'entreprise qui l'accueille. Les sociétés nous sollicitent également pour tout ce qui concerne la gestion de l'immigration (obtention du visa, du titre de séjour, etc.) et les problématiques spécifiques à la législation du travail (choix du contrat, salaire, protection sociale, etc.). Beaucoup de sociétés ignorent d'ailleurs qu'elles ont un vrai devoir d'information auprès de leurs nouveaux salariés sur toutes les conditions fiscales et la protection sociale en vigueur en France.

« Bien accueillir un impatrié, c'est limiter les risques qu'il ne reparte avant la fin de sa mission. C'est aussi une question d'image pour l'entreprise », prévient Nathalie Leroy, fondatrice et general manager d'Inexpat.

Quel est le profil des entreprises demandeuses ?

Toutes les entreprises qui ont une activité à l'international peuvent avoir besoin de recruter des salariés hors de leurs frontières. Nous travaillons avec des grands comptes comme McDonald's, Kone, Alfa Laval ou Cegedim. Nous sommes aussi sollicités par des sociétés plus petites qui ont parfois des besoins très pointus en compétences externes. Et nous accompagnons également les salariés français qui partent en mission à l'étranger ou en reviennent.

Propos recueillis par Elsa Forez

MAISON DE L'ENTREPRISE
Quai François-Truffaut
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 39 30 51 30

Inexpat
Tél. : 01 83 64 05 15
ou 06 72 44 52 80
www.inexpat.com